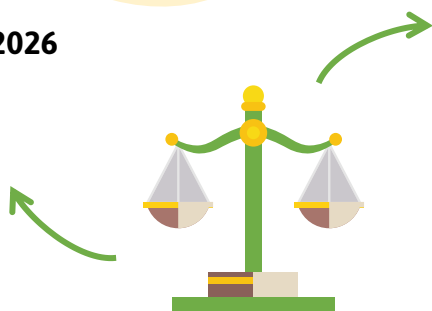


La trimestrialisation, c'est quoi ?

Depuis le 1er octobre 2026

la CAF calcule l'AAH
des travailleurs d'ESAT
tous les 3 mois.



AAH veut dire Allocation aux Adultes Handicapés.

Ce changement s'appelle
la **trimestrialisation**.
Un trimestre, c'est 3 mois.

CAF, c'est l'organisme
qui verse mon AAH.

01 Qu'est-ce qui change ?

Avant

La CAF regardait mon salaire d'il y a 2 ans.
Je n'avais rien à déclarer.

Maintenant

La CAF regarde mon salaire
des 3 derniers mois.

Si je gagne moins d'argent,
mon AAH peut monter plus vite.
Par exemple pendant un arrêt maladie.

Si je gagne plus d'argent,
mon AAH peut baisser plus vite.



02 Qui est concerné ?

Les travailleurs d'ESAT **qui reçoivent l'AAH**.

Pour les personnes qui ne travaillent pas,
rien ne change.
Leur AAH est calculée 1 fois par an.

La première déclaration se fait

- en octobre
- en novembre
- ou en décembre 2026.

La CAF m'indique le mois où je dois commencer.



03 Qu'est-ce que je dois faire ?

Tous les 3 mois, je fais une **déclaration de ressources**.

Déclarer, c'est dire à la CAF l'argent que j'ai reçu.
Avec ma déclaration, la CAF calcule mon AAH
pour les 3 mois suivants.

Je déclare l'argent des 3 derniers mois

- mon salaire de l'ESAT
- l'argent reçu pendant un arrêt maladie
- mes pensions ou mes rentes
- mes autres revenus

Je regarde le montant **net imposable**
sur ma fiche de paie.

Je ne compte pas la prime d'intéressement.

Je déclare sur internet, sur mon compte CAF.
Je peux aussi remplir un formulaire papier.

Si je reçois aussi la **prime d'activité**,
je fais 2 déclarations différentes.
Les dates peuvent être différentes.

Si ma situation change,
je préviens la CAF tout de suite.



04 Et si j'ai un tuteur ou un curateur ?

C'est **mon tuteur ou mon curateur**
qui fait la déclaration.

Je peux la faire avec lui.

Sans tuteur ni curateur,
je peux demander de l'aide à ma famille
ou à l'équipe de l'ESAT.



Attention !

Si la déclaration est oubliée ou en retard,
mon AAH peut baisser ou s'arrêter.